



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 21 MAI 2024 À 19 H

ORDRE DU JOUR

1.- OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Mot du maire
- 1.3 Public – Période de questions
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2024 et la séance extraordinaire tenue le 29 avril 2024
- 1.6 Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif des 11, 18 et 25 avril 2024 ainsi que des 2 et 9 mai 2024

2.- AVIS DE MOTION - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

- 2.1 Adoption avec modifications du règlement 0280-160 - Amendant le règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé
 - Amendement au règlement
 - Remplacement de l'article 88 - « Circulation sur la piste du Parc linéaire le P'tit Train du Nord »
 - Remplacement de l'article 98 - « Infraction et amende passible de 100 \$ à 200 \$ pour le non-respect des articles 7, 9, 11, 12, 14, 22, 23, ou 79 pour tout conducteur d'un véhicule routier ou de bicyclette »
 - Ajout de l'article 98.1 – Infraction et amende passible de 200 \$ à 300 \$ pour le non-respect de l'article 38
 - Modification de l'Annexe 5, article 24 – « Sens unique »
 - Modification de l'Annexe 6, article 25 - « Interdiction de stationner sur certains chemins publics »
 - Modification de l'Annexe 7, article 28 - « Interdiction de stationner à certaines périodes ou à certaines heures ou en excédant d'une certaine période ou de certaines heures »
 - Secteur Saint-Jérôme
 - Secteur Bellefeuille
 - Modification de l'Annexe 11, article 34 - « Stationnement à durée déterminée »
 - Modification de l'Annexe 29 - « Panneaux direction des voies »
 - Districts : 5, 6, 8 et 11
 - Modifications suivant l'avis de motion : ajout des trottinettes électriques à l'article 88, ajout d'heures spécifiques à l'annexe « 29 » intitulée « Panneaux direction des voies », correction d'une coquille à l'article 8 quant aux articles.
- 2.2 Adoption du règlement 0997-000 - Règlement concernant la division du territoire de la Ville en douze (12) districts électoraux
 - Division du territoire en douze (12) districts électoraux en vue de l'élection du 2 novembre 2025
 - Districts : Tous
- 2.3 Adoption du règlement 0975-001 – Amendant le règlement 0975-000 décrétant les travaux d'acquisition et de mise en œuvre d'équipements et de systèmes de contrôle du stationnement ainsi que d'équipements de recharge de véhicules électriques ainsi qu'un emprunt de 3 135 000 \$

- *Afin de permettre les travaux d'acquisition et de mise en œuvre d'équipements et de systèmes de contrôle du stationnement ainsi que d'équipements de recharge des véhicules électriques (VP 2023-46)*
- *Modification de l'annexe 1, « Devis estimatif », pour revoir l'envergure des montants et des travaux associés à chacun des deux projets identifiés au règlement d'emprunt*

2.4 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0847-000 sur la rémunération des membres du conseil municipal, tel que déjà amendé - PR-0847-005

- *Amendement au règlement*
- *Ajout de l'article 5.1 : Régime de retraite*
- *Modification de l'article 6 : Indexation*

2.5 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0969-000 décrétant des travaux d'installation d'enseignes extérieures à affichage numérique ainsi qu'un emprunt de 1 200 000 \$ - PR-0969-001

- *Amendement au règlement*
- *Modification du titre « Règlement d'emprunt parapluie numéro 0969-000 décrétant des travaux d'installation d'enseignes extérieures à affichage numérique didactique et statique ainsi qu'un emprunt de 1 200 000,00 \$ »*
- *Modification de l'article 2 « Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses relativement aux travaux d'installation d'enseignes extérieures à affichage numérique, didactique et statique pour une somme de 1 200 000,00 \$ »*

2.6 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement décrétant la mise aux normes environnementales de système de chauffage, climatisation et ventilation de divers bâtiments ainsi qu'un emprunt de 915 000 \$ - PR-0999-000

- *Nouveau règlement*
- *Emprunt 915 000 \$*
- *Terme 20 ans*
- *100 % à l'ensemble*
- *District : tous*

2.7 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0280-000 concernant la circulation et le stationnement, tel que déjà amendé - PR-0280-161

- *Amendement au règlement*
- *Modification de l'Annexe 4 - « Interdiction d'effectuer des demi-tours »*
- *Modification de l'Annexe 6 - « Interdiction de se stationner sur certains chemins publics »*
- *Modification de l'Annexe 7 - « Interdiction de stationner à certaines périodes ou à certaines heures ou en excédant d'une certaine période ou de certaines heures »*
- *Modification de l'Annexe 8 - « Stationnement de nuit »*
- *Modification de l'Annexe 11 - « Stationnement à durée déterminée »*
- *Modification de l'Annexe 13 - « Stationnement pour handicapés sur les terrains de centres commerciaux et autres terrains où le public est autorisé à circuler »*
- *Modification de l'Annexe 16 « Stationnement pour handicapés sur les terrains de centres commerciaux et autres terrains où le public est autorisé à circuler »*
- *Modification de l'Annexe 18 « Interdiction d'immobilisation »*
- *Modification de l'Annexe 20 « Octroi du droit exclusif de stationner à certains groupes »*

2.8 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion – Règlement amendant le règlement 0942-000 relatif aux assemblées du conseil, tel que déjà amendé - PR-0942-003

- *Amendement au règlement*
- *Ajout de l'Annexe 4.1 « Neutralité de la salle du conseil »*

2.9 Présentation, dépôt d'un projet de règlement et avis de motion - Règlement décrétant des travaux de construction d'un bloc sanitaire à la Place de la Gare et l'appropriation d'une somme de 50 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux - PR-0998-000

- *Nouveau règlement*

3.- **ZONAGE**

3.1 Dépôt du procès-verbal de l'assemblée de consultation publique 7 mai 2024

3.2 Adoption de la résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Jérôme en vertu du

règlement 0319-000 - (PPCMOI-2024-20025) - 81, rue Valmont (lots 6 555 023 et 6 555 024 du cadastre du Québec)

- PPCMOI visant à réaliser un projet intégré, incluant le bâtiment existant et la construction de deux (2) nouveaux bâtiments de type espaces atelier et mini-entrepôts libre-service
- Assemblée publique : 9 avril 2024
- District : 9

3.3 Adoption de la résolution concernant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la Ville de Saint-Jérôme en vertu du règlement 0319-000 - PPCMOI-2024-20010 - Rue Laviolette (lot 2 139 694 du cadastre du Québec)

- PPCMOI visant à permettre la réalisation d'un projet de construction d'une « Habitations multifamiliale isolée » de la classe d'usage (H-5) de dix-neuf (19) logements
- Modification : Ajout d'une condition relativement à la conservation des arbres
- Assemblée publique : 9 avril 2024
- District : 1

3.4 Adoption d'un second projet d'amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR-0309-530

- Amendement au règlement
- Afin de permettre l'usage « 6712 Administration publique provinciale » dans les zones C-2114, C-2134, C-2176, C-2314, C-2452, C-2500, C-2500.1 et C-2500.2
- Assemblée publique : 7 mai 2024
- Districts : 1, 9 et 10

3.5 Adoption d'un second projet d'amendement au règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé – PR-0309-533

- Amendement au règlement
- Afin de créer la zone C-2372.1 à même une partie de la zone C-2372 afin d'y inclure le lot 2 141 182 et permettre l'usage de la classe d'usages « Parcs et espaces récréatifs (P-3) »
- Assemblée publique : 7 mai 2024
- District : 6

3.6 Dérogation mineure no DM-2024-20056 – 609, 9e Rue – Lot 2 352 606 du cadastre du Québec

- Qu'une clôture soit implantée en cour et en marge avant secondaire, alors que les clôtures ne sont pas autorisées en cour et en marge avant secondaire
- Qu'une clôture soit implantée sur la ligne avant secondaire de terrain, alors qu'une clôture doit être implantée à une distance séparatrice minimale d'un mètre d'une ligne avant secondaire de terrain
- Qu'une clôture opaque d'une hauteur de deux mètres soit implantée dans la partie de la marge avant secondaire située à l'arrière du prolongement imaginaire du mur arrière, alors qu'une clôture ainsi implantée doit être ajourée dans une proportion minimale de 75 % et d'une hauteur maximale de 1,2 mètre
- Qu'une aire de jeu et des équipements de jeu soient implantés en cour et en marge avant secondaire alors que les aires et équipements de jeux ne sont pas autorisés en cour et en marge avant secondaire
- Que des aires et équipements de jeu n'aient aucune distance séparatrice avec le bâtiment principal, alors que les aires et équipements de jeu doivent respecter une distance séparatrice minimale de trois mètres avec un bâtiment principal
- Qu'une aire de jeu et des équipements de jeu soient implantés sur la ligne avant secondaire de terrain alors que les aires et équipements de jeu doivent respecter une distance séparatrice minimale de 1,5 mètre avec une ligne de terrain
- Que les contenants pour matières résiduelles soient implantés en cour avant secondaire, alors que les contenants pour les matières résiduelles sont autorisés en cour et en marge arrière ou latérale uniquement
- District : 8

3.7 Dérogation mineure no DM-2024-20053 - 858, boulevard Saint-Antoine - Lot 6 291 904 du cadastre du Québec

- Que quatre enseignes rattachées au bâtiment soient permises alors que le nombre maximal d'enseignes autorisé pour la classe d'usages « H-6 » fixée au tableau 1304.3 du Règlement de zonage est limité à une enseigne rattachée par usage
- Que l'enseigne « 1 » comme identifiée à la demande de certificat d'autorisation ait une superficie de 4,16 m² alors que la superficie maximale est fixée à 1,5 m²
- Que l'enseigne « 2 » comme identifiée à la demande de certificat d'autorisation ait une superficie de 3,5 m² alors que le maximum est fixé à 1,5 m²
- Que la superficie totale des quatre affiches proposées soit de 7,91 m² alors que le maximum est fixé à 1,5 m²
- Que l'enseigne « 1 » comme identifiée à la demande de certificat d'autorisation excède l'allège des fenêtres de l'étage situé au-dessus du rez-de-chaussée
- District : 8

3.8 Dérogation mineure no DM-2024-20047 - Rue de l'Île-des-Frères - Lots 6 429 758 et 6 429 759 du cadastre du Québec

- Que soient implantés en marge avant secondaire une génératrice pour l'ensemble du bâtiment ainsi qu'un transformateur électrique, alors que les thermopompes, génératrices et autres équipements similaires sont seulement autorisés en cours et marges latérale et arrière
- Que la pente moyenne entre le niveau moyen du sol adjacent au bâtiment principal et la limite de l'emprise de rue soit de 20 %, alors que la pente moyenne maximale est fixée à 15 %
- Que la hauteur du terrain, à la limite de l'emprise de rue, soit plus bas que 0,1 mètre par rapport au centre de la couronne de rue alors que la hauteur minimale autorisée est de 0,1 mètre
- Qu'une aire de stationnement de quarante et une (41) cases soit aménagée hors terrain sur le lot 6 429 759, alors qu'une aire de stationnement ne peut être aménagée sur un terrain en l'absence d'un bâtiment principal
- Que trois (3) cases de stationnement hors terrain sur le lot 6 429 759 soient aménagées dans la marge avant, alors que les cases de stationnement pour un usage de la classe « H-5 » sont uniquement autorisées dans la cour avant, les marges et les cours latérales ou arrière ou à l'intérieur du bâtiment
- Que la distance entre l'aire de stationnement hors terrain et l'entrée principale du bâtiment à l'usage résidentiel soit supérieure à 60 mètres, alors qu'une distance maximale de 60 mètres est autorisée entre l'aire de stationnement hors terrain et l'entrée principale du bâtiment
- Qu'une largeur d'allée d'accès pour l'entrée et la sortie soit de 13,05 mètres, alors que la largeur maximale autorisée est de 10 mètres
- Que 54 % du mur avant secondaire, se rattachant à classe d'usages « H-5 » soit composé des matériaux identifiés aux sous-alinéas a), b) et c) de la classe 1, alors que le mur avant secondaire se rattachant à la classe d'usage « H-5 » doit être composé d'au moins 65 % des matériaux identifiés aux sous-alinéas a), b) et c) de la classe 1
- Que 52 % du mur avant ainsi qu'une moyenne de 37,5 % des murs latéral et arrière se rattachant à classe d'usages « C-2 » soit composée de matériaux identifiés aux sous-alinéas a) et b) de la classe 1, alors que pour la classe d'usages « C-2 », au moins 80 % de la superficie du mur avant d'un bâtiment principal doit être composé des matériaux identifiés aux sous-alinéas a) et b) de la classe 1. Ces mêmes matériaux doivent également recouvrir une superficie équivalente à au moins 50 % des murs latéral et arrière »
- District : 1

3.9 Demande d'usage conditionnel - UC-2024-20054 – 609, 9e Rue – Lot 2 352 606 du cadastre du Québec

- Autoriser la transformation d'un bâtiment principal isolé afin d'implanter un nouvel usage de « Service de garderie (6541) » dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel
- District : 8

3.10 Demande d'usage conditionnel - UC 2024-20041 - 255-6, rue de Martigny - Lot 3 174 390 du cadastre du Québec

- Autoriser l'ajout d'un nouvel usage de « Bar à spectacles (5823) », à l'intérieur d'un bâtiment abritant un usage « Restaurant et établissement avec service complet (avec terrasse) (5812) » dans une zone où cet usage est autorisé par usage conditionnel
- District : 9

3.11 Dérogation mineure no DM-2024-20040 – 545 à 563, rue Yvette-Grisé - Lot 6 472 344 du cadastre du Québec

- Que la marge d'éloignement entre 2 bâtiments contigus du projet intégré du lot 6 472 344 soit de 3,56 mètres, alors que la marge d'éloignement requise entre ces deux bâtiments est de 7,53 mètres selon le calcul prescrit au 2e paragraphe de l'article 1368 du règlement »
- District : 4

4.- DEMANDE DE PERMIS – PIIA – DÉMOLITION

4.1 Autorisation - Démolition no DEMO-2024-20011 - 542 à 546, rue Laviolette - Lot 2 139 694 du cadastre du Québec

- Visant à permettre la démolition du bâtiment principal de nature résidentielle, en lien avec le programme de réutilisation du sol dégagé proposé
- District : 1

4.2 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA 2024-20033 – 72, rue de la Gare - Lot 6 214 072 du cadastre du Québec

- Visant à autoriser l'installation d'une enseigne rattachée pour le commerce « Gym Evolve »
- District : 6

4.3 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale - PIIA 2024-20046 – 208, rue des Méandres – Lot 6 253 821 du cadastre du Québec

- *Visant à construire une habitation unifamiliale isolée, de deux étages avec garage double intégré, dont la porte de garage double sera située sur l'élévation latérale gauche*
 - *District : 2*
- 4.4 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale – PIIA-2024-20039 – 455, rue Fournier – Lot 2 663 063 du cadastre du Québec
- *Visant à autoriser rénovation extérieure d'un bâtiment d'intérêt patrimonial d'intérêt particulier de type « B » (Style néo-gothique)*
 - *District : 6*
- 4.5 Autorisation - Démolition no DEMO-2024-20049 – 4-6, rue Maher – Lot 3 238 290 du cadastre du Québec
- *Visant à permettre la démolition d'un bâtiment principal de nature résidentielle, situé au 4-6, rue Maher, sur le(s) lot(s) 3 238 290 du cadastre du Québec*
 - *District : 10*
- 4.6 Autorisation - Démolition no DEMO-2024-20051 – 990, rue Maher – Lot 3 238 255 du cadastre du Québec
- *Visant à assurer un contrôle de la démolition des immeubles et à encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble*
 - *District : 10*
- 4.7 Demande de modification de délais d'un projet de démolition no DEMO-2022-20075 – 291-293, rue Laviolette – Lot 2 662 454 du cadastre du Québec
- *Les travaux de démolition soient débutés au plus tard le 21 août 2024, soit (3) mois après la délivrance du certificat de démolition*
 - *Les travaux de démolition soient terminés au plus tard le 21 novembre 2024, soit (6) mois suivant l'émission du certificat d'autorisation*
 - *Le programme de réutilisation du sol dégagé soit débuté au plus tard le 21 novembre 2024*
 - *District : 9*
- 4.8 Demande de permis dans le cadre de plans d'implantation et d'intégration architecturale no PIIA 2024-20042 – 562, rue Fournier – Lot 2 663 191 du cadastre du Québec
- *Remplacer trois portes existantes par de nouvelles portes avec un grand verre fixe givré en partie supérieure (2/3) et à un seul panneau horizontal en partie inférieure, avec imposte givrée, en aluminium de couleur « Noire », sur les façades avant et arrière*
 - *Remplacer une porte existante par une nouvelle porte avec un grand verre fixe givré en partie supérieure (2/3) et à un seul panneau horizontal en partie inférieure, en aluminium de couleur « Noire », sur la façade arrière*
 - *Remplacer neuf fenêtres existantes par de nouvelles fenêtres à guillotine munies de 4 carreaux, en aluminium de couleur « Noire », sur les façades avant, arrière et latérale gauche*
 - *Remplacer deux fenêtres existantes par de nouvelles fenêtres givrées à guillotine munies de 4 carreaux, en aluminium de couleur « Noire », sur la façade latérale gauche*
 - *Remplacer deux fenêtres existantes par de nouvelles fenêtres coulissantes, en aluminium de couleur « Noire », sur les façades arrière et latérale gauche*
 - *Remplacer une fenêtre existante par une nouvelle fenêtre fixe, en aluminium de couleur « Noire », sur la façade latérale droite*
 - *District : 5*
- 4.9 Autorisation - Démolition no DEMO-2024-20050 - 10, rue Maher – Lot 3 328 252 du cadastre du Québec
- *Visant à permettre la démolition d'un bâtiment principal de nature résidentielle*
 - *District : 10*

5.- PAIEMENTS DIVERS

- 5.1 Dépôt – Liste des contrats octroyés par le comité exécutif et liste des dépenses contenues dans le registre des chèques – Avril 2024
- 5.2 Rapport sur la délégation de pouvoir – Liste des commandes et variations budgétaires – Avril 2024
- 5.3 Dépôt – Rapport sur la délégation de pouvoir - Liste de consommation des produits en inventaire – Avril 2024
- 5.4 Transfert budgétaire - Réclamation d'assurance pour réparation d'un véhicule accidenté

- 5.5 Affectation de l'excédent accumulé non-affecté pour financer les dépassements budgétaires liés à la cueillette, transport et traitement des matières résiduelles
- 5.6 Transfert budgétaire – Salon de l'emploi de Saint-Jérôme – 2 mai 2024
- 5.7 Dépôt - Rapport financier 2023 consolidé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 et du rapport de l'auditeur indépendant
- 5.8 Dépôt – Rapport du trésorier sur l'utilisation des réserves financières en 2023
- 5.9 Annulation des soldes résiduels des règlements d'emprunt
- 5.10 Transfert de crédits et affectation supplémentaires – Fonds de roulement 2024
- 5.11 Règlement parapluie 0954-000 pour l'acquisition d'immeuble à des fins municipales et/ou institutionnelles ainsi qu'un emprunt de 15 000 000 \$ - Dépenses et termes de remboursement – Acquisition du lot 2 662 530 du cadastre du Québec – Placements S.V.P. Inc.
 - Montant 910 000 \$
 - Terme 20 ans
 - 100% à l'ensemble
- 5.12 Transfert de crédits et affectations supplémentaires – Paiement comptant 2024
- 5.13 Règlement d'emprunt parapluie 0987-000 décrétant des réfections majeures de divers bâtiments de la Ville de Saint-Jérôme ainsi qu'un emprunt de 600 000 \$ - Services professionnels et travaux de réfection de divers bâtiments de la Ville – Dépenses et terme de remboursement
 - Montant 600 000\$
 - Un montant de 199 400,00\$ amorti sur une période de 5 ans
 - Un montant de 400 600,00\$ amorti sur une période de 20 ans.
 - 100% à l'ensemble

6.- ADJUDICATIONS - SOUMISSIONS

- 6.1 Rejet des soumissions - Services professionnels pour la préparation d'un plan de gestion des ouvrages de production et distribution d'eau potable (AO 2023-52 ING)
 - Le coût de l'estimation préliminaire est de 275 940 \$ (taxes incluses). La plus basse soumission dépasse le montant de l'estimation par plus de 160 %
- 6.2 Mandat à la Ville de Repentigny pour l'achat de produits chimiques pour l'eau potable pour 2025-2026
 - L'entente entre les villes de L'Assomption, Joliette, Repentigny, Rosemère, Saint-Eustache, Saint-Jérôme, Sainte-Thérèse, ainsi que la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, la Régie intermunicipale de l'eau de Deux-Montagnes et la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable, pour l'achat en commun de produits chimiques pour le traitement de l'eau; qui à tour de rôle se portent mandataire. À la Ville de Repentigny (1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026)
- 6.3 Adjudication de contrat - Service d'opérations et de transactions bancaires incluant une marge de crédit (2023-002-HP)
 - Soumissionnaire retenu « Banque Nationale » pour le service d'opérations et de transactions bancaires incluant une marge de crédit au montant de 4 572 500,00 \$
- 6.4 Option de prolongation de contrat - Entretien système de radiocommunication (2020-HP-001)
 - Prolongation du contrat d'achat pour l'entretien système de radiocommunication à l'entreprise Centre de téléphonie mobile inc. pour la période du 1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2025 pour une dépense totalisant la somme de 83 232,70 \$, taxes incluses et indexation annuelles prévues au contrat
 - Valeur totale du contrat à 428 155,04 \$, taxes incluses
- 6.5 Adjudication de contrat pour l'enfouissement des déchets à Waste Management Québec inc. - Années d'option

- *Prolongation du contrat d'achat pour l'enfouissement des déchets à l'entreprise Waste Management Québec inc. pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2026 pour une dépense totalisant la somme de 3 365 956,36 \$, taxes incluses et indexation annuelles prévues au contrat en sus.*
- 6.6 Adjudication de contrat – Contrat à exécution sur demande de services professionnels d'ingénierie-conseils pour la préparation d'études, de plans et de devis ainsi que de surveillance pour divers projets d'infrastructures municipales (AO 2024-29 ING)
- *Soumissionnaire retenu « FNX Innov inc. » pour les services professionnels d'ingénieurs-conseils au montant ne pouvant excéder de 862 312,50 \$ taxes incluses*
 - *Imputées temporairement au règlement 0854-000 créant une réserve financière dans le but de pourvoir au paiement des dépenses préliminaires concernant la confection de plans et devis et autres services professionnels connexes*
- 6.7 Adjudication de contrat – Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux et le suivi de la gestion des sols contaminés – Année 2024 (2024-27-LABO)
- *Soumissionnaire retenu « Solmatech inc. » pour les services professionnels pour le contrôle des matériaux et le suivi de la gestion des sols contaminés au montant ne pouvant excéder de 470 051,37 \$ taxes incluses*
 - *Montant de 34 422,26 taxes incluses est octroyé conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 0992-000 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)*
- 6.8 Adjudication de contrat – Service de navette pour le stationnement alternatif – Automne 2024 et hiver 2025 (2025-2026 et 2026-2027 en options) (2024-BS-008)
- *Soumissionnaire retenu « Les autobus Brunet inc. » pour le service de navette pour le stationnement alternatif – Automne 2024 et hiver 2025 (2025-2026 et 2026-2027 en option) au montant ne pouvant excéder de 320 133,52\$ taxes incluses*
- 6.9 Recommandation du comité de sélection - Appel de propositions 2023-071-GGHP - Vente du lot 6 259 281 du cadastre du Québec, rue Claude-Audy
- *Proposition retenue « Le projet Hemera »*
- 6.10 Adjudication de contrat – Travaux de pavage, trottoirs, bordures, drainage, éclairage et système de gestion de la circulation sur la montée Saint-Nicolas et la rue Lamontagne (VP 2019-1,1)
- *Soumissionnaire retenu « LEGD inc. » pour les travaux de pavage, trottoirs, bordures, drainage, éclairage et système de gestion de la circulation sur la montée Saint-Nicolas et la rue Lamontagne au montant ne pouvant excéder de 3 810 811,19\$ taxes et contingences incluses*
- 6.11 Adjudication de contrat - Entente d'accompagnement - Élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable en partenariat avec Abrinord (2024-009-HP)
- *La proposition retenue est « Abrinord » pour l'élaboration du plan de protection en partenariat au montant ne pouvant excéder de 243 278,44\$ taxes et contingences incluses*

7.- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 7.1 Dépôt par la greffière adjointe des procès-verbaux de corrections datés des 26 avril et 14 mai 2024
- 7.2 Retrait du caractère de rue sur une partie du lot 3 238 240 du cadastre du Québec
- 7.3 Entente de compensation financière entre Éco Entreprises Québec et la Ville de Saint-Jérôme pour la collecte et le transport des matières recyclables du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025
- *Prolongation prévue au décret no.1875-2023, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 avec Éco Entreprise Québec*
- 7.4 Vente du lot 2 224 620 du cadastre du Québec – CPE les Globules – Retrait du caractère de rue
- 7.5 Prolongation du contrat entre la Ville de Saint-Jérôme et Service Ricova Inc. pour la collecte, le transport et le traitement des matières résiduelles (2018-BS-075)
- *Prolongation de contrat auprès de l'entreprise « Service Ricova » pour la période du 1^{er} septembre 2024 au 31 décembre 2025*
- 7.6 Entente intermunicipale relative à la gestion du projet Trottinord

- *Le projet de trottinettes en libre-service avec « géoréférencement » sur le parc linéaire du P'tit Train du Nord entre le kilomètre 0 (Gare de Saint-Jérôme) et le kilomètre 14 (Gare de Prévost) et dans le Parc régional de la Rivière-du-Nord, et ce, entre mai 2024 et novembre 2024*

- 7.7 Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Regroupement d'achat en commun – Assurance pour les cyber-risques – 2024-2029
- 7.8 Vente du lot 3 242 547 du cadastre du Québec - Succession Glenn Roe
- 7.9 Position de la Ville quant à la demande de cession de terrain à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL)
- 7.10 Adhésion à l'Engagement de Montréal pour la protection de la biodiversité
- 7.11 Entente intermunicipale relative au maintien de la Régie intermunicipale du Parc Régional de La Rivière-du-Nord pour la réalisation et la poursuite du Parc Régional de La Rivière-du-Nord
- 7.12 Modification des numéros de lots composant les rues des Monts et Yvette-Grisé
- 7.13 Projet « Rue du Faubourg et place du Faubourg (Phase 3) » - Travaux de 1re et de 2e étapes sur la rue du Faubourg et la place du Faubourg (PR 2011-15,3) - Protocole d'entente avec le promoteur « 9189-7363 Québec inc. »
- 7.14 Amendement de la résolution CM-15980/23-04-18 - Réhabilitation environnementale Programme ClimatSol Plus - Lot 2 662 842 du Cadastre du Québec - 9109-8533 Québec inc. - Demande de subvention
- 7.15 Adoption des critères d'évaluation et de la pondération – Appel de propositions - Vente du lot 6 512 508 du cadastre du Québec - 920, rue Labelle
- 7.16 Résolution d'intention - Habitation et accès aux logements à tous les citoyens de Saint-Jérôme
- *Mettre en place des stratégies et des outils pour atteindre les cibles énoncées en matière d'habitation et d'accès aux logements*
- 7.17 Nomination – Appel de propositions – Vente du lot 6 512 508 du cadastre du Québec – 920, rue Labelle
- *Mesdames Carla Pierre-Paul et Nathalie Lasalle ainsi que messieurs Dominic Boyer et Marc-Antoine Lachance (à confirmer, suite à la diligence raisonnable) seront accompagnés de fonctionnaires de la Ville*

8.- RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 Nomination au comité exécutif
- *Monsieur Stéphane Joyal*
- 8.2 Embauche - Contrat de travail - Adjoint au directeur général - Bureau de projets
- 8.3 Création de poste – Division des bâtiments – Service des travaux publics
- 8.4 Restructuration du Service de police
- 8.5 Embauche – Directrice du Service des approvisionnements

9.- PÉRIODE DE QUESTIONS - CLÔTURE

- 9.1 Public – Seconde période de questions
- 9.2 Dépôt d'avis de proposition par les membres du conseil
- 9.3 Parole au conseil

9.4 Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire : Le 18 juin 2024